

MAIRIE DE LA BIGOTTIÈRE

Département MAYENNE

ARRONDISSEMENT de MAYENNE

Le 25 Août 2022, à vingt heures trente minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire. Convoqués le 19 août 2022

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, TAILLEFER Magali, JOLY-CRETOIS Valérie, MAURIS Thierry, REY Laurent, MOCAËR Martial, LECONTE Christine, RAMEL Nathalie

Absent(e)(s) excuse(e)(s) donnant procuration : JUSTOME Catherine donne procuration à Martial MOCAER, Sébastien GENDRY donne procuration à Mme RAMEL Nathalie

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRETOIS Valérie,

Le PV de la séance du 11 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité

**Délibération pour un prêt destiné à l'achat de la maison cadastrée AB130.
Délibération 2022-39**

Madame Le maire rappelle aux conseillers qu'à la date du 29 mars 2021, le conseil municipal a approuvé l'acquisition du bien immobilier cadastré section AB numéro 130 dans les conditions décrites, au prix de 42 000 € hors frais notariés ;
Des travaux pour la location sont à prévoir (Rénovation énergétique, sanitaires)
Mme le maire propose un emprunt soit à 50 000€ soit 60 000€ proposé par le Crédit agricole.
Le vote est réalisé à bulletin secret à la question du choix entre 50 000€ ou 60 000€
7 votes pour 60 000€ et 4 votes blancs.

DECISION :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un financement, et ce aux conditions suivantes :

Montant : 60 000 €

Taux fixe : 2.75 %

Durée : 15 ans

Déblocage des fonds : total sous 3 mois

Remboursement : échéances constantes

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 150 €

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M^{me} BIGNON Véronica en qualité de Maire de la Bigottière pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

ADOPTE à l'unanimité

Pour	Contre	Abstention
7	0	4

Questions diverses :

Madame le maire informe que le prix des repas livrés par la Société Océane va légèrement augmenter soit 3 centimes

2.528€ le repas enfant

3.38€ le repas adulte.

Réunion des plats à emporter – Soutien aux associations de la commune.

La réunion est fixée au 08/09/2022 avec les membres désignés par les associations et des élus.

Madame le maire a effectué une révision des abonnements mobiles du service technique et de la cantine garderie. Le gain par mois sera d'environ 20€.

Madame le maire annonce que la fibre vient d'être installée à l'école.

Madame le maire informe les conseillers qu'elle a demandé la fermeture de deux compteurs d'eau sur les bâtiments communaux. – un au niveau de la mairie et au-dessus de l'école. Gain par an 380€

La secrétaire
Joly – Crétois Valérie



Le Maire,
BIGNON véronica

